



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMMEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 02/20241211**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT JUSQU'AU BP 2025****THÉMATIQUE : 7.1.2 Délibérations afférentes aux documents budgétaires
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **ONZE DÉCEMBRE**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUCARD, Maire.

Membres présents : M. Mmes : DINOUCARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - M. CRAS A.- LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - FINAZ P. - LAVOISIER E. - LAMBERT A.- DEVILLERS T.

Absent(s) excusé(s) :///

Absents excusés ayant donné procuration :

M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme Martine RICARD.
Mme TALANDIER K. ayant donné procuration à M. André CRAS.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.
M. BACQUET F. ayant donné procuration à Mme Laurence LELIEUR.
Mme DE MUYNCK A. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HEILLY
M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. Cédric GUILLEMOT.

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 21	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 05/12/2024

Secrétaire de séance : Séverine CATTEAU.

Le maire rappelle que Conformément aux dispositions de l'article 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'organe délibérant autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Détail du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2024 :

Chapitre 204 :

- Compte 2041582 : 32 250€

Chapitre 21 :

- Compte 2128 : 9 000 €
- Compte 21312 : 23 750€
- Compte 21316 : 2 250€
- Compte 21318 : 166 166 €
- Compte 2138 : 6 500€
- Compte 2152 : 24 500 €
- Compte 21571 : 30 000 €
- Compte 2158 : 22 225 €
- Compte 21611 : 10 000 €
- Compte 21831 : 1125 €
- Compte 21838 : 1250 €
- Compte 21848 : 2 500 €

Chapitre 23 :

- Compte 2315 : 37 500 €

Chapitre 10 :

- Compte 10226 : 2500 €

Total du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2024 : 371 516 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DIT que l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus porte sur un montant de 371 516 € destinés à couvrir les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du Budget Primitif 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 11 décembre 2024

Secrétaire de séance,

Séverine CATTEAU



Le Maire,

Didier DINOUARD



MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX Place du Général de Gaulle
80800 Villers-Bretonneux

Tel : 03.22.96.31.00 – Fax : 03.22.96.31.04 – e-mail : mairie@villers-bretonneux.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 080-218007508-20241211-02_20241211-DE

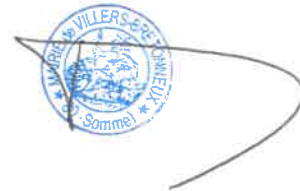
**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le**

18 DEC. 2024

19 DEC. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

19 DEC 2024 SLOW
ID : 080-218001568-20241211-02_20241211-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **02_20241211**
Objet : **Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'au BP 2025**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique : 080-218007508-20241211-02_20241211-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241211-02_20241211-DE-1-1_0.xml	text/xml	959 o
Document principal (Délibération) Nom original : 02_20241211 Autorisation d'engager liquider et mandater des d__penses d'investissement jusqu'au BP 2025.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241211-02_20241211-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	131.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	18 décembre 2024 à 09h11min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	18 décembre 2024 à 09h18min12s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	18 décembre 2024 à 09h18min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2024 à 09h21min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2024 à 09h22min04s	Reçu par le MI le 2024-12-18